



La Pêche

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-868

AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 5 737 912 \$ ET UN EMPRUNT DE 5 737 912 \$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une assemblée ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le Conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 26-868 autorisant une dépense de 5 737 912 \$ et un emprunt de 5 737 912 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](#).

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Donné à La Pêche, ce 2^e jour du mois de juin 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour du mois de juin 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim